FNCC
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Entretien avec Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France

Le rôle de la langue : illettrisme, migrations, égalité femme/homme

Je dis souvent à mes étudiants que la langue est une fiction : une sorte de grand théâtre dans lequel nous sommes plongés toute notre existence (jour et nuit !).

Il n'a jamais autant été question de la langue, tout particulièrement de la langue française : illettrisme, orthographe inclusive, intégration des migrants, droits culturels…, toutes dimensions dans lesquelles s'implique fortement la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. C'est dans ce contexte que la DGLFLF a co-organisé avec le Goethe Institut France et la Fondation Heinrich Böll, une journée d'études sur le thème "L'accueil des réfugiés : les expériences allemande et française", le 15 novembre au Musée national d'histoire de l'immigration.

Entretien avec Loïc DEPECKER, professeur en sciences du langage à l'Université de Paris Sorbonne et délégué général à la langue française et aux langues de France

Selon l'Unesco, le premier des droits culturels consiste à pouvoir apprendre sa langue et s'exprimer au travers d'elle. Quelles sont l'approche et l'action de la DGLFLF autour de cet impératif ?

La DGLFLF porte plusieurs grandes missions, qui concourent ensemble à ces droits. La principale consiste à faire en sorte que nous continuions de vivre dans un environnement francophone, dans le cadre défini par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. C'est le cœur de notre travail : faire en sorte, notamment, que nous vivions dans un environnement en français, que les publicités, par exemple, restent le plus possible rédigées en français. C'est une problématique que nous abordons avec beaucoup de dynamisme : prôner un français de qualité aussi bien dans l'espace social que dans la vie de tous les jours.

Dans les autres pays, même francophones – comme la Belgique ou la Suisse –, l'anglais a tendance à se répandre. Si en France nous relâchions la pression, notre environnement en serait rapidement et fortement anglicisé. On en a l'exemple dans les pays qui n'ont pas mis en place de politique linguistique vigoureuse. Mais j'insiste sur le fait que nous accomplissons cette mission dans un esprit extrêmement ouvert : il s'agit de convaincre, non de contraindre. Ce à quoi nous aident nos partenaires : le CSA, qui intervient pour que nous ayons un français de qualité à la radio et à la télévision. Ou encore l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui réunit publicitaires, annonceurs et industriels. L'ARPP a en effet inscrit dans sa charte des éléments exigeant un certain respect du français.

Une politique linguistique doit être une politique globale, avec pour l'une de ses finalités générales la nécessité d'enseigner un français de qualité, et non une langue vague et imprécise.

Deuxième mission de la DGLFLF, la néologie et la terminologie scientifique et technique, ce qui représente un très gros travail, en particulier dans le domaine du numérique. Il s'agit de créer des termes nouveaux ou de choisir des termes existants, de façon à contribuer à la présence d'un français moderne dans le monde de l'enseignement, de la recherche et de l'entreprise.

J'ai aussi mis l'accent sur une autre mission, celle de la maîtrise et du développement du français, hors Education nationale. Nous œuvrons en effet aussi en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Nous nous efforçons d'aider les associations et les organismes travaillant en ce sens. L'une de nos victoires est d'avoir contribué à faire adopter un amendement à la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 qui permet d'inscrire dans la formation professionnelle la formation à l'apprentissage et à la maitrise du français. Il était assez paradoxal que ce point soit absent de la loi. De là vient d'ailleurs l'idée de la journée que nous avons organisée le 15 novembre 2017 avec nos partenaires allemands, sur le thème "L'accueil des réfugiés : les expériences allemande et française". Il s'agissait d'échanger avec eux pour essayer de bénéficier de leur expérience en matière d'apprentissage de la langue du pays d'accueil. L'Allemagne est en effet le pays européen qui a accueilli depuis 2014 le plus de migrants sur son sol.

S'ajoute à cela une mission "Langues et numérique", qui fait de la recherche développement. Toutes ces missions de la DGLFLF sont complémentaires les unes des autres. Une politique linguistique doit être une politique globale – nous travaillons de plus en plus avec la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale, placée sous l'autorité du Premier ministre –, avec pour l'une de ses finalités générales ce que nous appelons un "droit au français", qui impose notamment la nécessité d'enseigner un français de qualité, et non une langue vague et imprécise. Les anglicismes contribuent à cette imprécision, car nombre de termes anglo-américains qui s'implantent dans la langue française arrivent avec au départ un sens souvent flou et fuyant.

Il faut encore souligner une dernière mission, celle des langues de France. Je suis très inquiet, en particulier, de l'apprentissage du français dans les territoires d'Outre-mer, car avec des taux de chômage et d'illettrisme double, voire triple, que ceux de l'Hexagone, la situation est particulièrement inquiétante. Là encore, une politique globale s'avère indispensable.

Les grands mouvements de migration posent avec force la question de la transmission de la langue française mais aussi celle de la reconnaissance des langues des arrivants…

On doit certes favoriser l'apprentissage du français pour les migrants, mais il importe en effet aussi de valoriser la langue et la culture des personnes qui nous rejoignent. Beaucoup d'entre elles, notamment venant de Syrie, possèdent un très haut niveau d'éducation. Nous devons reconnaître leur propre culture, d'où le soutien qu'apporte la DGLFLF aux associations qui œuvrent dans ce sens. Notre colloque du 15 novembre dernier au Musée national d'histoire de l'immigration a d'ailleurs montré que la France a tendance à accueillir beaucoup d'immigrés francophones, alors qu'en Allemagne peu d'entre eux parlent l'allemand, ce qui rend l'intégration beaucoup plus difficile. Mais l'Allemagne réussira grâce à sa société civile. On a le sentiment – c'est une des idées qui a émergé du colloque –, qu'avec l'accroissement de ces mouvements migratoires, ce pays vit une sorte de catharsis qui l'aide en quelque sorte à faire table rase du passé.

L'exigence d'une réelle égalité femme/homme interroge la langue même…

En effet, une langue reflète les rapports de force d'une société. Mais en modifier la structure même, à savoir le système, demandera des dizaines d'années.

J'ai vécu, en 1984, la toute première commission de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, aux travaux de laquelle j'ai participé. L'objectif était de féminiser ces noms, sachant que le système de la langue réagirait ensuite à sa façon, en fonction des évolutions de la société. Je me rappelle que la commission n'a pas retenu la forme en "-eure", comme "professeure", car nous n'avions trouvé qu'un seul exemple d'un féminin de ce type, celui de "prieure"… Pour ce genre de forme, l'impulsion est venue plus tard, dans les années 1990, du Québec notamment. Quoiqu'il en soit, nous travaillons aujourd'hui dans le sens de la féminisation.

En revanche, pour ce qui est de l'écriture inclusive, nous ne souhaitons pas entrer dans une sorte de dogmatisme qui rendrait la langue française plus compliquée qu'elle n'est, en particulier avec une multiplication de "points médians" en fin de mot. De surcroît, une telle orthographe introduit une distorsion entre l'oral et l'écrit.

Je dis souvent à mes étudiants que la langue est une fiction : une sorte de grand théâtre dans lequel nous sommes plongés toute notre existence (jour et nuit !). Il faut donc ne pas abuser du système. La linguistique est une manière de prendre une première distance vis-à-vis de la langue. La psychanalyse en est une autre !

Quels sont vos liens avec les collectivités ? Quelle est votre perception du travail de la FNCC ?

Je ne connaissais pas votre fédération avant cet entretien. Pour autant, nous développons des liens étroits avec les villes pour la diffusion de la langue française, que ce soit au travers de nos politiques linguistiques en lien avec le numérique ou pour l'enseignement artistique et culturel. Ou encore avec le dispositif, aujourd'hui très imposant, que constitue l'organisation de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, que nous gérons en grande partie. Cette manifestation se déploie sur tout le territoire et fait appel à l'engagement des collectivités. Les régions sont également partenaires. Et j'ai vu avec beaucoup de joie, le 10 octobre, le CESER d'Ile-de-France venant faire signer chez lui, par la présidente de région et le préfet, une convention de lutte et de prévention contre l'illettrisme. Il ne revient pas qu'à l'État de mener ce combat. Il faut aussi que les régions s'y engagent, car cette compétence leur a été transférée. Par ailleurs, les directions régionales des affaires culturelles du ministère de la culture (DRAC) disposent toutes d'un conseiller langue, qui a dans sa mission aussi bien la langue française que celle des langues de France.

La rencontre sur le thème de "L'accueil des réfugiés : l'expérience allemande et l'expérience française" se situait dans le cadre de la journée annuelle "Migrer d'une langue à l'autre" organisée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France en partenariat avec le Musée national d'histoire de l'immigration.

Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) ne serait-il pas un espace de dialogue adapté au niveau national ?

Je n'avais pas connaissance de cette instance. Mais je suis évidemment enthousiaste à engager une collaboration avec vous et avec tous les représentants susceptibles de nous faire connaître au plus près les préoccupations de nos concitoyens.

Propos recueillis par
Vincent Rouillon